

## Séance du conseil municipal du 7 juillet 2016

Présents : Fabrice CHOLLET, Maire, Anne-Marie OSWALD, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Bernadette DESABRES, adjointes, Jean-Jacques DUTEIL, Jean-François LOURY, adjoints, Laurence PAJON, Florence RUI (arrivée en cours de séance) Nathalie CLORATE, conseillères municipales, Bernard CAULIER, Bernard CAPO, Claude GEORGES, François-Régis THINAT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Bérengère GUIF, Didier JOUHANNEAU (pouvoir à Bernadette DESABRES), Chantal JOUANIN (pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL), Florence RUI (pouvoir à Nathalie CLORATE), Narcisse SALMON (pouvoir à Bernard CAULIER).

Secrétaire de séance : Jean-François LOURY

### 1. Budget logements sociaux : décision modificative n° 1/2016 (reprise)

Mme DALLEE explique que lors de la précédente séance, le conseil a délibéré sur un transfert de crédits du chapitre 67 au 011 pour permettre le paiement d'une réparation de chaudière. Toutefois, les crédits du chapitre 67 ont été partiellement consommés. Il convient de procéder autrement pour ouvrir des crédits au chapitre 011. M. le maire explique que le sinistre sur la chaudière devrait être pris en charge par l'assurance. M. GEORGES explique qu'une chaudière est considérée comme de l'immobilier par destination donc ne se voit pas appliquer de vétusté. Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 2016/06/06-12 et vote la décision modificative suivante sur le budget logements sociaux :

#### Investissement

##### Dépenses

21318 : - 900 €

##### Fonctionnement

##### Dépenses

023 : - 900 €

615228 : + 900 €

##### Recettes

021 : - 900 €

### 2. Budget principal : décision modificative n° 1/2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante sur le budget principal :

#### Fonctionnement

##### Dépenses

657362 : + 10 000 €

##### Recettes

74121 : + 10 000 €

A une question de Mme CLORATE, Mme DALLEE précise que le budget était bien équilibré par un emprunt et une subvention mais que les 35 000 € de restes à réaliser doivent être couverts par des ressources propres.

### 3. Extinction de créance

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'extinction de créance d'une valeur de 590 € sur le titre n°110/2015 et autorise M. le maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la décision du tribunal et de la présente délibération.

### Avenant au marché de travaux maison médicale

Le conseil n'a pas étudié ce point, aucun avenant n'étant nécessaire à ce jour.

### 4. Demandes de subventions relatives aux inondations

M. DUTEIL explique que l'Etat et la Région ont ouvert une enveloppe de subvention visant à soutenir les communes touchées par les récentes inondations. Il ajoute que la commune a subi quelques dégâts à sur la plateforme de l'étang. Il propose donc de demander une subvention pour la réparer.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

✚ décide de réaliser les travaux de restauration de la plateforme de l'étang endommagée par les événements climatiques de mai 2016, pour un coût total de 17 065,50 € H.T.

✚ demande une subvention au titre de la dotation de solidarité au taux de 30 % en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchés par les événements climatiques de 2016.

- ✚ adopte le plan de financement suivant :
- Subvention de l'Etat (30%) : 5 119,65 €
- Commune : indéterminé
- Région Centre-Val de Loire : indéterminé

**TOTAL : 17 065,50 € H**

✚ demande une subvention à la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de la réorientation des crédits des Contrats territoriaux dans le « Plan Régional d'Urgence inondations » pour ces mêmes travaux et selon le même plan de financement.

M. le maire ajoute qu'une aide aux personnes sinistrées est débloquée par le Département (380 €) et la Région via les CCAS. Suite à une question de Mme PAJON, M. le maire précise que les dégâts constatés à la salle polyvalente ne peuvent être imputés aux inondations.

### **5. Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique**

M. le maire rappelle que le prix des pompes de distribution de gaz pour véhicule est devenu exorbitant et qu'il n'est plus possible d'utiliser le véhicule qui ne roule qu'au gaz. Il ajoute que ce véhicule peut être repris 3 000 €. Il propose de se doter d'un véhicule électrique, la dépense étant budgétée. Après consultation des concessionnaires, M. le maire annonce la meilleure offre : NISSAN E-NV200 Optima - 100% électrique 4 portes à 22 500 € H.T.

M. le maire que M. DUTEIL a informé la mairie d'une subvention de 1500 € accordée par le SDE 18 pour ce type d'acquisition. De même, Mme DELANNE-LETOURNEUR a émis l'hypothèse d'une subvention dans le cadre de la convention « Croissance Verte » de la CCTV. M. le maire propose que la commune se positionne même sans connaître le détail sur les modalités d'octroi de cette subvention. Mme DELANNE-LETOURNEUR propose d'étudier, avec cette même enveloppe communautaire, la possibilité d'une subvention pour la partie isolation des travaux de la salle. Mme OSWALD ajoute que cette étude peut porter sur l'extension de la crèche.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

✚ décide d'acquérir un véhicule électrique d'un montant de 22 500 € H.T.

✚ au SDE 18

- demande une subvention de 1 500 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique et s'engage en contrepartie à apposer le badge E.CAR'18 sur le véhicule.

✚ à la CCTV

- demande une subvention dans le cadre de la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » pour acquérir ce véhicule électrique.
- autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

### **6. Création de 2 postes d'adjoints techniques**

Mme OSWALD explique que Mme DUGOUSSET demande sa réintégration à l'issue de sa période de disponibilité et qu'il est possible de prévoir un poste à la rentrée scolaire pour cet agent. La commune a proposé un poste de 17h30 que Mme DUGOUSSET a accepté bien que son temps de travail était précédemment de 20h. Mme OSWALD précise que malgré cette réintégration il reste quelques heures à pourvoir en cantine, si on souhaite ne pas désorganiser le fonctionnement des agents de la maternelle et en conséquence celui des enseignants. Mme OSWALD précise que cette intégration va libérer du temps de ménage à M. POURCINE qui pourra réintégrer l'accueil périscolaire, le soir et ainsi permettre une capacité d'accueil suffisante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée :

✚ un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 17h30 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

✚ un poste contractuel d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 7h20 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour accroissement temporaire d'activité. (couvert uniquement sur les périodes scolaires – rémunéré sur l'échelon 1 de l'échelle 3).

## 7. Fusion des communautés de communes

**① Validation du périmètre** entérinant la fusion des Communautés de Communes des Terres Vives, des Hautes Terres En Haut Berry et des Terroirs d'Angillon.

M. le maire rappelle qu'il s'oppose surtout au fait d'avoir été mis devant le fait accompli et souhaite qu'il en soit autrement dans la démarche de commune nouvelle. Mme OSWALD fait remarquer que la décision est prise. M. le maire s'interroge sur la place de la commune dans le fonctionnement la nouvelle communauté si « St Martin a voté contre ». Il regrette que des groupes de travail n'aient été constitués et la réflexion sur ce projet commencée qu'une fois la fusion actée.

M. DUTEIL fait remarquer que cette décision va à l'encontre des arguments retenus pour l'extension du canton. Mme OSWALD souligne les votes contre : Vignoux et Vasselay.

Le conseil municipal a voté le périmètre de la façon suivante :

Abstentions : 8                      Pour : 6 voix                      Contre : 2 voix

**② Nom de la nouvelle communauté :**

Les noms proposés ont récoltés les voix suivantes :

- Terres du Haut Berry : 1 voix
- Terroirs en Haut Berry : 0
- Cœur du Haut Berry : 0
- Terres Vives du Haut Berry : 13
- Coteaux du Haut Berry : 0
- 2 abstentions.

**③ Sièges de la nouvelle communauté :**

M. le maire rappelle que les communautés de communes proposent le siège aux Aix d'Angillon bien que cela reste possible à Vasselay. Il répond à certains conseillers qu'une proposition à Saint Martin d'Auxigny serait possible si des locaux pouvaient être proposés. Il faudrait alors attendre de récupérer la gendarmerie.

Mme OSWALD fait remarquer que le choix des Aix ne tient pas compte du calcul des déplacements pondérés de population. Mme PAJON ajoute que tout est décidé et qu'il n'y a plus de choix. M. DUTEIL précise qu'un audit des bâtiments disponibles a été fait rapidement et que la commune des Aix a agrandi des locaux par anticipation comme cela avait été fait pour accueillir le Trésor Public.

Le conseil municipal rejette la proposition d'un siège de la future Communauté de communes aux Aix D'Angillon par 9 voix contre et 7 abstentions et propose par 10 voix pour et 6 abstentions d'installer le siège de la future structure à Vasselay.

**④ Composition du conseil communautaire**

Le conseil municipal par 6 voix pour et 10 abstentions adopte la composition de droit commun pour le futur conseil communautaire, à savoir 47 membres.

Mme RUI rejoint l'assemblée.

## 8. Demande d'adhésion au SDE 18 (Communauté de Communes Berry Grand Sud)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDE 18 permettant l'adhésion de la communauté de communes Berry Grand Sud.

## Questions diverses

Mme DELANNE-LETOURNEUR informe l'assemblée que le marché de restauration scolaire à conclure est devenu par la réforme des marchés publics un accord-cadre à bons de commande. Elle propose de préciser cet élément dans une nouvelle délibération et qu'il s'agit d'un marché de service. Elle présente les principales caractéristiques du marché de restauration scolaire et insiste sur les nouveautés du marché. La boisson sera de l'eau en carafe sauf si exceptionnellement il est signalé au titulaire que cette eau ne doit pas être consommée.

Mme DELANNE-LETOURNEUR propose de ne plus demander un repas bio mais plutôt de privilégier l'approvisionnement en filière courte attestée autant que possible par des documents établissant l'origine des produits et la garantie d'approvisionnement.

Mme DELANNE-LETOURNEUR précise que l'utilisation de la cuisine se limite à la fabrication de repas pour le territoire des Terres Vives, que la redevance versée pour cette utilisation est fixée à 0,32 € par repas fabriqué (montant révisé annuellement). Elle rappelle que l'armoire froide étant trop juste, la commune réalisera dès le mois de juillet 2016, une chambre froide (environ 22 000 € HT). Elle propose de céder le matériel devenu inutile à la CCTV et à FUSSY.

Le conseil municipal, à l'unanimité, remplace la délibération n° 2016/06/06-3 pour ajouter que ce marché qu'il convient mieux de dénommer marché de « Préparation et service de repas scolaires et de portage à domicile » sera conclu sous la forme d'un marché de service par accord-cadre à bon de commandes, après consultation en procédure adaptée. Cette délibération autorise à nouveau M. le maire à signer le marché à intervenir.

✚ Adhésion au SIEMFLA : interrogation sur la pertinence de l'adhésion (demande de retrait de Graçay).

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'abstient de voter la délibération relative au retrait de la commune de Graçay. M. le maire propose de rediscuter de la pertinence de cette adhésion avec Mme JOUANIN qui peut renseigner l'assemblée sur l'utilité des actions de ce syndicat.

✚ Extension de la crèche :

Mme OSWALD présente les plans et le projet d'extension de la crèche préparé par le CCAS.

✚ Suites du legs de M. D'AUDIGNON

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente le contenu du legs (des livres), l'état des documents et leur devenir. Elle propose de ne conserver que les livres en état. L'assemblée propose de présenter les livres anciens au bouquiniste de Bourges pour évaluation.

✚ Convention du rond point.

M. le maire rappelle que le conseil municipal a déjà délibéré sur l'entretien de ce rond point puisqu'il est hors agglomération mais le Département a constaté une modification à réaliser dans son document. Il reviendrait à la commune : l'entretien de l'intérieur du rond point, de l'espace bois blanc et de le cheminement piétonnier. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la convention proposée par le Conseil départemental du Cher pour organiser l'entretien du rond point de la RD 940 entre la Commune de Saint Martin d'Auxigny, le Département du Cher et la CCTV

M. le maire informe l'assemblée que la demande de subvention au titre des amendes de police de la commune requalifiée en aide aux communes est accordée. Il ajoute que le panneau d'entrée de bourg en venant de la Rose va être changé par le Département. Mme DESABRES précise que le Département refuse de maintenir le dispositif de fleurissement du panneau.

Mme DESABRES présente les remerciements de Team Trapannelle et de l'Association du Prieuré de Bléron pour les subventions accordées. Mme DESABRES remercie les bénévoles qui travailleront à l'Etang pour le 14 juillet.

### **Agenda :**

10 juillet : concert en forêt des Aînés organisé par l'Association du Prieuré du Bléron

11 juillet : collecte de sang à la salle polyvalente

14 juillet : festivités et feu d'artifice

17 juillet : course cycliste à la Rose.

18 juillet : concours départemental de fleurissement

M. DUTEIL explique que le club de billard embêté par un poteau à l'intérieur de la salle mise à disposition. M. DUTEIL propose de faire une étude avant tout travaux de suppression de ce poteau.

M. LOURY explique que des chauves-souris ont élu domicile sous le toit de la maternelle et qu'un représentant du muséum de Bourges en a dénombré 50.

M. le Maire présente les remerciements des familles VANDEVYVERE et GIORDANO pour l'installation d'éclairage public au chemin des Places.

M. le maire présente au conseil municipal le projet de lettre à M. DELETRE pour répondre au courrier envoyé à tout le conseil municipal. L'assemblée ne formulant aucune remarque, il invite les conseillers présents à le signer.

M. le Maire explique que les travaux d'assainissement du SIAEPAC route d'Allogny incluent la desserte du Champ de devant, à la suite du chantier en cours. Il annonce la fin des travaux à la Rose pour fin juillet ou au moins un site propre pour août si tout n'est pas achevé. Le SIAEPAC poursuivra par la tranche suivante. Il ajoute que la commune, de son côté, doit acquérir des terrains avant de lancer la réalisation d'autres rétentions d'eau au Montet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance.